

COVID-19 LE CALENDRIER DU DÉCONFINEMENT

<p>3 mai 2021 1^{ère} étape</p>	<ul style="list-style-type: none">  Réouverture des collèges avec demi-jauge pour les classes de 4^e et de 3^e.  Réouverture des lycées en demi-jauge.  Fin de l'attestation pour les déplacements en journée. 	<ul style="list-style-type: none">  Fin des restrictions de déplacements inter-régionaux.  Couvre-feu maintenu.  Télétravail maintenu.
<p>19 mai 2021 2^e étape</p>	<ul style="list-style-type: none">  Réouverture des commerces*.  Réouverture* des terrasses (tables de 6 personnes max.).  Réouverture* des musées, monuments, cinémas, théâtres, salles de spectacles avec public assis (1000 personnes max. à l'extérieur).  Réouverture* des établissements sportifs de plein air et couverts pour les spectateurs (800 personnes max. en intérieur, 1000 max. à l'extérieur). 	<ul style="list-style-type: none">  Reprise des activités sportives dans les lieux couverts et de plein air avec protocoles adaptés.  Couvre-feu décalé à 21h.  Rassemblements de + de 10 personnes interdits.
<p>9 juin 2021 3^e étape</p>	<ul style="list-style-type: none">  Assouplissement du télétravail.  Réouverture* des cafés et restaurants (table de 6 personnes max.).  Réouverture des lieux de culture et établissements sportifs: 5000 personnes max.  Réouverture des salles de sport + sports de contact autorisés en plein air + sports sans contact autorisés en intérieur. 	<ul style="list-style-type: none">  Réouverture des salons et foires d'exposition: 5000 personnes max. avec pass sanitaire.  Accueil des touristes étrangers (avec pass sanitaire).  Couvre-feu décalé à 23h.
<p>30 juin 2021 4^e étape</p>	<ul style="list-style-type: none">  Fin du couvre-feu.  Fin des limites de jauge dans les établissements recevant du public.  Événements de plus de 1000 personnes autorisés en extérieur et en intérieur (avec pass sanitaire). 	<ul style="list-style-type: none">  Limite maximale de public présent adaptée aux événements et à la situation sanitaire locale.  Discothèques restent fermées.

*avec respect des jauges et protocoles adaptés. Sources: présidence de la République, Santé publique France.